

5

dodis.ch/35831

Notice pour le Chef du Département politique, P. Graber¹

Berne, 13 février 1970

De nombreux ressortissants et entreprises suisses² ont été lésés par des mesures d'expropriations prises au Maroc. En outre, des avoirs suisses ont été bloqués. Le cas le plus grave concerne les «lots de colonisations» nationalisés dans le cadre de la réforme agraire³. Nous avons demandé au Gouvernement marocain une indemnisation. Celui-ci a reconnu le principe de l'indemnisation, mais a fait des offres nettement insuffisantes⁴.

Selon les expertises suisses, la valeur des terrains expropriés représente environ 10 Mio. Ce chiffre est contesté par les Marocains qui nous ont offert 1,5 Mio⁵.

À plusieurs reprises, nous avons fait savoir à l'Ambassadeur marocain que le Gouvernement suisse ne pouvait accepter un pareil règlement, mais que nous étions disposés à rechercher un compromis⁶.

Les Marocains se montrant très peu empressés à régler ce contentieux, nous n'avons préparé aucun nouveau projet d'assistance technique au Maroc⁷. Certains Suisses spoliés en Afrique du Nord sont groupés dans une association⁸ qui peut lancer à n'importe quel moment une polémique de presse contre le Gouvernement marocain.

Échanges commerciaux

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1988/16#4487* (B.15.21). Rédigée par S. Meili. Notice jointe de M. Gelzer à P. Graber du 13 février 1970: Ci-joint une note sur nos relations avec le Maroc en prévision de la visite de M. l'Ambassadeur El Fassi le lundi, 16 février, à 11 h 30. M. Rüedi du Service ouest assistera à l'audience.

2. Selon les statistiques marocaines sur les investissements privés étrangers, la Suisse se place au troisième rang après les États-Unis et la France; cf. la lettre de J. Faillettaz au délégué à la coopération technique, à l'Association suisse des banquiers et au Groupement des holdings industrielles du 24 juin 1970, CH-BAR#E2005A#1983/18#568* (t.311).

3. Sur l'attitude de la diplomatie suisse face aux nationalisations décidées en septembre 1963, cf. notamment la lettre de P. Micheli à E. Bernath du 27 décembre 1963, CH-BAR#E2200.275C#1990/233#45* (222.310).

4. Sur les négociations avec le Maroc, cf. doss. CH-BAR#E2001E-01#1987/78#4094* (B.34.66.0) et CH-BAR#E2010A#1993/292#65* (B.34.77.Maroc.0).

5. Cf. la lettre de E. Moser à P. Dupont du 1^{er} octobre 1969, CH-BAR#E2010A#1993/292#64* (B.34.77.Maroc.0).

6. Cf. notamment la notice de P. Micheli du 22 avril 1968, dodis.ch/34026.

7. Sur les projets de coopération technique avec le Maroc, cf. la notice de S. Marcuard du 17 juin 1970, CH-BAR#E2005A#1983/18#568* (t.311). Sur la participation de la Suisse à un projet au Maroc soutenu par l'Organisation mondiale de la santé, cf. le PVCF N° 1289 du 3 août 1970, dodis.ch/34675. Cf. aussi la lettre de J.-J. de Tribolet à S. Marcuard du 7 décembre 1972, CH-BAR#E2200.275C#1990/233#45* (222.310).

8. Il s'agit de l'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'Outre-mer, fondée le 28 janvier 1967, qui s'adresse à de nombreuses reprises au Parlement et au Département politique. Sur ses activités pendant les années 1968–1970, cf. la lettre de L. Guisan à P. Graber du 4 février 1970, CH-BAR#E2001E#1980/83#955* (B.34.66.01).



Les importations suisses se sont élevées en 1969 à 13,8 Mio. Frs. (1968: 10,7 Mio.), ce qui représente 0,06% du total de nos importations; les exportations vers le Maroc atteignirent en 1969 le montant de 20,7 Mio. (1968: 22,2 Mio.), c'est-à-dire 0,11% du total⁹.

9. *Sur les relations commerciales entre le Maroc et la Suisse, cf. la lettre de E. Moser à J. Stroehlin du 11 février 1970, CH-BAR#E7110#1981/41#1352* (821).*